

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

OBJET : 2008/C12/01

**Autorisation de recrutement
d'agents non titulaires pour
faire face à un besoin
occasionnel
Année 2009**

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

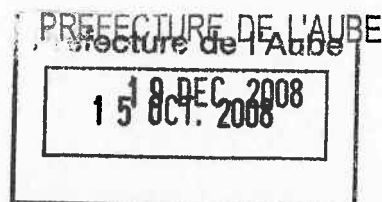
Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008



Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel – Année 2009

Madame la Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services en particulier lors des périodes de surcharge de travail (au moment de l'élaboration du budget, pour la gestion administrative des contrats de traitement des déchets ménagers, ...),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
69	0	0

LE COMITE SYNDICAL

« 1. **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :

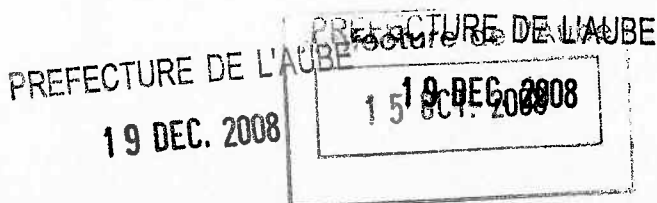
- Adjoint administratif
- Rédacteur
- Attaché
- Ingénieur
- Adjoint d'animation de 2^{ème} Classe

2. **PRECISE** que cette autorisation couvre la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

3. **DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;

4. **DIT** que ces agents exerceront pendant une durée laissée à l'entière appréciation de Madame la Présidente, mais qui ne pourra pas être supérieure à trois mois renouvelable une seule fois de manière expresse.

5. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement seront inscrits au budget primitif 2009 aux chapitres et articles prévus à cet effet. »



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

OBJET : 2008/C12/02

**Autorisation de recrutement
d'agents non titulaires de
remplacement
Année 2009**

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

PREFECTURE DE L'AUBE

15 DEC. 2008

**Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement
Année 2009**

Madame la Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental ou de l'accomplissement du service national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale de 1 an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi.

Elle propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
69	0	0

LE COMITE SYNDICAL

1. **AUTORISE** Madame la Présidente à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour les cadres d'emplois suivants :

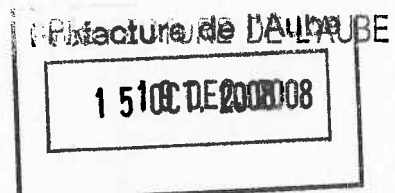
- Adjoint administratif
- Rédacteur
- Attaché
- Ingénieur
- Adjoint d'animation de 2^{ème} Classe

2. **PRECISE** que cette autorisation couvre la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

3. **DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités.

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008



4. **DIT** que ces agents exerceront pendant une durée laissée à l'entière appréciation de Madame la Présidente, leur intérim cessant automatiquement à la date de reprise du travail des agents défaillants.

5. **DIT** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires remplacés.

6. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement seront inscrits au budget primitif 2009 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE
19 DEC. 2008

PREFECTURE DE L'AUBE
15 09 DEC 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

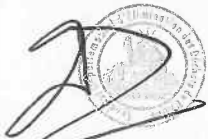
Et publication le :

19 DEC. 2008

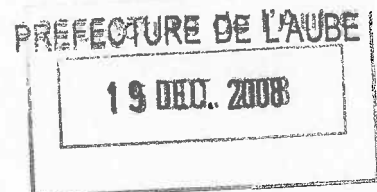
Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

La Présidente,



Danièle BOEGLIN



Budget principal 2008 – Décision modificative n°1

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération n°2008/C03/03 en date du 5 mars 2008 adoptant le Budget Primitif,

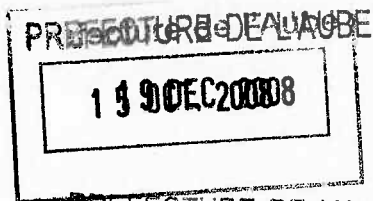
Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
69	0	0

DECIDE de modifier le Budget Principal de l'exercice 2008 comme présenté ci-dessous :

 FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
61522	Bâtiments	-6 000,00 €		
6336	Cotisations au CDG10	600,00 €		
6338	Autres	110,00 €		
64111	Rémunération principale	5 290,00 €		
TOTAL		0,00 €	TOTAL	
Total Budget dépenses		0,00 €	Total Budget recettes	
			0,00 €	



PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

OBJET : 2008/C12/04

**Budget annexe 2008
Décision modificative n°3**

Acte rendu exécutoire :
19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :
19 DEC. 2008

Et publication le :
19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

Budget annexe 2008 – Décision modificative n°3

LE COMITE SYNDICAL,

Vu sa délibération n°2008/C03/07 en date du 17 mars 2008 adoptant le Budget Primitif Annexe,

Vu sa délibération n°2008/C06/06 en date du 01 juillet 2008 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe 2008,

Vu sa délibération n°2008/C10/08 en date du 13 octobre 2008 approuvant la décision modificative n°2 du budget annexe 2008,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
69	0	0

DECIDE de modifier le Budget Annexe de l'exercice 2008 comme présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
022	Dépenses imprévues	2.100,00 €	7488	Attributions et participations	100.000,00 €
611	Contrat prestat° services	100.000,00 €	7581	Rachat matières	400.000,00 €
6581	Rachat matières	400.000,00 €	7582	Subvention Eco-Emballages	530.000,00 €
6582	Subvention Eco-Emballages	530.000,00 €	7583	Subvention Etudes	2.100,00 €
TOTAL		1.032.100,00 €	TOTAL		1.032.100,00 €

PREFECTURE DE L'AUBE
19 DEC. 2008

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

OBJET : 2008/C12/05

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

**Barème D Eco-Emballages
Avenant n°5**

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Acte rendu exécutoire :
19 DEC. 2008

Absents ou excusés (14) :

Après dépôt en Préfecture le :
19 DEC. 2008

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Et publication le :
19 DEC. 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008
15 OCT. 2008

Barème D Eco-Emballages – Avenant n°5

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la signature du contrat barème D avec la Société Eco-Emballages pour les matériaux acier, aluminium, papier/carton et emballages plastique (bouteilles et fiocons), le SIEDM de Bouilly Mogne Aumont et les communes d'Arcis Sur Aube, Boulages, Champigny Sur Aube, Dosnon, Grandville, Le Chêne, Mesnil La Comtesse, Nozay, Ormes, Pouan Les Vallées, Saint Etienne Sous Barbuise, Saint Nabord Sur Aube, Saint Rémy Sous Barbuise, Torcy Le Grand, Torcy Le Petit, Viapres Le Petit, Villette Sur Aube, Vinets ont délibéré en 2008, pour être intégrées dans le périmètre du contrat. Il est donc proposé d'intégrer ces collectivités et leurs populations dans le contrat barème D départemental à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Vu le contrat barème D signé avec Eco-Emballages,

Vu le projet d'avenant n°5 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

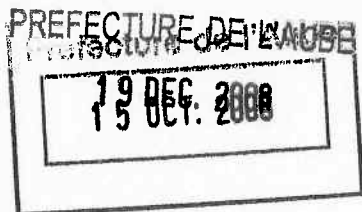
Vote

Pour	Contre	Abstention
69	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la Présidente à signer avec la Société Eco-Emballages un avenant n°5 au contrat barème D portant sur l'extension du périmètre du SDEDA.

PRECISE que cette extension de périmètre concerne le SIEDM de Bouilly Mogne Aumont et les communes d'Arcis Sur Aube, Boulages, Champigny Sur Aube, Dosnon, Grandville, Le Chêne, Mesnil La Comtesse, Nozay, Ormes, Pouan Les Vallées, Saint Etienne Sous Barbuise, Saint Nabord Sur Aube, Saint Rémy Sous Barbuise, Torcy Le Grand, Torcy Le Petit, Viapres Le Petit, Villette Sur Aube, Vinets et leurs populations.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,

A circular official seal of the Prefecture of Aube is partially visible behind a handwritten signature in black ink.

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

OBJET : 2008/C12/06

**Travaux de réhabilitation des
abords extérieurs du poste
de transfert des Ecrevolles
n°SI 10017-1**

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

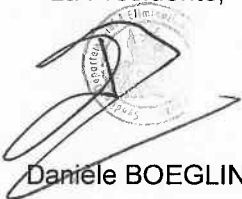
Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

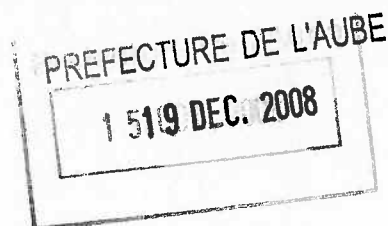
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.



**Travaux de réhabilitation des abords extérieurs du poste de transfert des Ecrevolles
n°SI 10017-1**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le nouvel arrêté préfectoral du 11 mars 2008 impose des travaux de réhabilitation des abords extérieurs du poste de transfert des Ecrevolles. A ce titre une consultation a été lancée le 9 octobre dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics et notamment les articles 33 et 57 et suivant du Code des marchés publics (procédure d'appel d'offres ouvert),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 novembre 2008,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

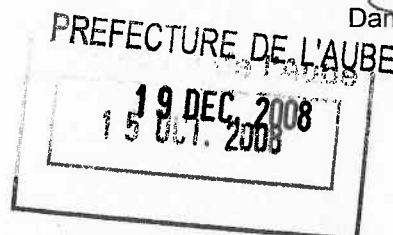
Vote		
Pour	Contre	Abstention
69	0	0

AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché à intervenir avec l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 159 523,00 € HT soit 190 789,51 € TTC.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

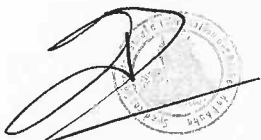
Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

**Lot 2 marché T 2 2005 « Valorisation des Déchets Verts »
(avec en option : mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert) avec la
société La Compostière de l'AUBE - Avenant n°4**

Le marché de valorisation des déchets verts avec en option la mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert unissant le SDEDA à la société LA COMPOSTIERE DE L'AUBE en date du 9 mars 2006 et notifié le 10 mars 2006 a été conclu pour une durée initiale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006, avec possibilité de reconduction expresse de deux périodes de douze mois, afin que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans, soit le 31 décembre 2010.

L'objet du présent avenant a pour objet de tenir compte de l'évolution des tonnages de déchets verts en fonction des saisons. Il est proposé que les parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'acte d'engagement et du CCTP.

Le détail du montant total des prestations pour la période 2006 - 2010 est indiqué en annexe, la synthèse est la suivante :

- Marché initial : 1 177 545,00 € H.T.
- Marché avec le présent avenant : 1 206 565,98 € H.T.
- La plus value est de 29 020,98 € HT soit 2,46 % du marché initial et de ses avenants.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 décembre 2008,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
69	0	0

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 du lot n°2 relatif au marché de VALORISATION DES DECHETS VERTS (avec en option la mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert) avec la société LA COMPOSTIERE DE L'AUBE.

PREFECTURE DE L'AUBE
19 DEC. 2008

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE
19 DEC. 2008

Lot 3 marché T 2 2005 « Tri des journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés» (avec en option : mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert) avec la société ONYX EST - Avenant n°6

Le Marché de tri des journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés unissant le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) à ONYX EST en date du 16 décembre 2005 et notifié le 19 décembre 2006 a été conclu pour une durée initiale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006, avec possibilité de reconduction expresse de deux périodes de douze mois, afin que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans, soit le 31 décembre 2010.

Dans le cadre de ce Marché, ONYX EST doit assurer le tri des journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés et l'évacuation et le traitement des refus.

L'objet du présent avenant est de tenir compte de la variation des tonnages de journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés ainsi que du changement du mode de traitement des refus de tri (valorisation énergétique). Il est proposé que les parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'acte d'engagement et du CCTP.

Le détail du montant total des prestations pour la période 2006 - 2010 est indiqué en annexe, la synthèse est la suivante :

- Marché initial : 544 346,76 € H.T
- Marché avec le présent avenant : 639 499.16 € H.T
- La plus value est de 95 152.40 € HT soit **17,48 %** du marché initial et de ses avenants.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 novembre 2008,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par :

Vote

Pour	Contre	Abstention
69	0	0

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°6 du lot n°3 relatif au marché de TRI des journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés (avec en option la mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert) avec la société ONYX EST.

PREFECTURE DE L'AUBE
19 DEC. 2008

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

OBJET : 2008/C12/09

**Lot 5 marché T 2 2005
« Tri des journaux/
revues/magazines et des
emballages ménagers légers
collectés en mélange » avec
la société CHAZELLE TRI
VALORISATION
Avenant n°4**

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

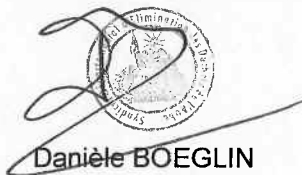
Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

Lot 5 marché T 2 2005 « Tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange » avec la société CHAZELLE TRI VALORISATION - Avenant n°4

Le marché de tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange unissant le SDEDA à la société CHAZELLE TRI VALORISATION en date du 16 décembre 2005 et notifié le 19 décembre 2005 a été conclu pour une durée initiale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006, avec possibilité de reconduction expresse de deux périodes de douze mois, afin que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans.

Dans le cadre de ce marché, la société CHAZELLE TRI VALORISATION doit assurer le tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange et l'évacuation et le traitement des refus.

Afin d'évaluer :

- 1/ les montants annuels du marché initial avec les recettes (annexe 1)
- 2/ les montants annuels du marché initial sans les recettes (annexe 2)
- 3/ le montant du présent avenant relatif à l'augmentation des tonnages (annexe 3)

Plusieurs causes indépendantes du SDEDA sont à l'origine d'une augmentation des tonnages à prendre en compte dans le marché.

- augmentation des tonnages des collectivités initialement intégrées dans les estimatifs du marché.
- intégration de nouvelles collectivités du fait de leur changement de mode de collecte qui n'est pas de la compétence du SDEDA (+450 t en moyenne par an).

C'est dans ce contexte que les Parties se rapprochent une nouvelle fois dans le cadre du présent avenant afin d'acter les modifications détaillées ci-dessus.

Cet avenant récapitule les montants actualisés à prendre en compte pour les années 2006 et 2007 effectivement réalisés ainsi que les tonnages et les montants prévisionnels pour l'année 2008 (jusqu'au 30 septembre 2008).

Soit un avenant n°4 pour un montant total d'avenant de 99 399.52 € H.T. sur un marché initial de 342 711,00 € HT, le montant des prestations atteint 29.00 % du marché initial.

Marché initial : 342 711,00 € HT

Marché sans recettes avec le présent avenant : 442 110.52 € HT

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 décembre 2008,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
69	0	0

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 du lot n°5 relatif au « Tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange » avec la société CHAZELLE TRI VALORISATION.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE
19 DEC. 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

Lot 5 marché T 2 2005 « Tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange » avec la société CHAZELLE TRI VALORISATION – Marché complémentaire

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'un marché complémentaire consiste en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, **à la suite de circonstances imprévues**, à l'exécution du service tel qu'il est décrit à condition que l'attribution soit faite à l'entreprise qui exécute ce service lorsque ces services ne peuvent être séparés du marché principal sans inconvénient majeur pour la personne publique ou lorsque ces services, quoi que séparables du marché initial, sont strictement nécessaires à son parfait achèvement. Le montant cumulé des marchés complémentaires ne doit pas dépasser 50% du montant du marché principal.

Ainsi, dans le cadre du présent marché, des collectivités adhérentes au SDEDA ont modifié leur mode de collecte sélective et ont donc été intégrées audit marché (+ 450 tonnes/an) et d'autre part les performances globales de collecte sélective et leur qualité ont été améliorées. **Par voie de conséquence, une augmentation substantielle des quantités à trier et à valoriser est observée.**

Le présent marché complémentaire a donc pour objet de confier au prestataire, **à partir du 1^{er} octobre 2008 jusqu'au 31 décembre 2009**, le tri des Journaux-Revues-Magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange pour les membres du SDEDA.

Soit un marché complémentaire pour une augmentation de 47.85 % du marché initial T 2 2005 lot 5 et de ses avenants (1, 2, 3 et 4)

Estimatifs du marché initial avec avenants de
Du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2008 : 2 569.88 tonnes

marché complémentaire du 1er octobre 2008 à 31 décembre 2009	
Année	Tonnages initiaux avec avenants
2006	673.13
2007	1039.75
2008	264.00
2008 avenant	593.49
total	2 570.37

L'augmentation de tonnages est estimée à :

Les tonnages pris en compte pour la période de référence du marché initial portent sur la période 2006 - 2009 soit 3 398.37 tonnes.

Les tonnages valorisés complémentaires du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2009 : 1 699 tonnes

marché complémentaire du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2009		
Année	Tonnages initiaux avec avenants	Tonnages valorisés du marché complémentaire
2006	673.13	
2007	1 039.75	
2008	857.49	
Octobre 2008 – décembre 2008		
2009	828.00	1 699.00
total	3 398.37	1 699.00
pourcentage d'augmentation	50 %	

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 décembre 2008,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
69	0	0

AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché complémentaire relatif au « Tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange » avec la société CHAZELLE TRI VALORISATION.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 09 Décembre 2008

Date de convocation : 26/11/08

Date d'affichage : 26/11/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

OBJET : 2008/C12/11

**Contrat Barème D Adelphe
Avenant n°4**

Acte rendu exécutoire :

19 DEC. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

19 DEC. 2008

Et publication le :

19 DEC. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 09 Décembre à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (14) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PREFECTURE DE L'AUBE

19 DEC. 2008

Contrat Barème D Adelphe – Avenant n°4

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la signature du contrat barème D avec la Société Adelphe pour le verre, le SIEDM de Bouilly Mogne Aumont et les communes d'Arcis Sur Aube, Boulages, Champigny Sur Aube, Dosnon, Grandville, Le Chêne, Mesnil La Comtesse, Nozay, Ormes, Pouan Les Vallées, Saint Etienne Sous Barbuise, Saint Nabord Sur Aube, Saint Rémy Sous Barbuise, Torcy Le Grand, Torcy Le Petit, Viapres Le Petit, Villette Sur Aube, Vinets ont délibéré en 2008, pour être intégrées dans le périmètre du contrat. Il est donc proposé d'intégrer ces collectivités et leurs populations dans le contrat barème D départemental à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Vu le contrat barème D signé avec Adelphe,

Vu le projet d'avenant n°4 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
69	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la Présidente à signer avec la Société Adelphe un avenant n°4 au contrat barème D portant sur l'extension du périmètre du SDEDA.

PRECISE que cette extension de périmètre concerne le SIEDM de Bouilly Mogne Aumont et les communes d'Arcis Sur Aube, Boulages, Champigny Sur Aube, Dosnon, Grandville, Le Chêne, Mesnil La Comtesse, Nozay, Ormes, Pouan Les Vallées, Saint Etienne Sous Barbuise, Saint Nabord Sur Aube, Saint Rémy Sous Barbuise, Torcy Le Grand, Torcy Le Petit, Viapres Le Petit, Villette Sur Aube, Vinets et leurs populations.

PREFECTURE DE L'AUBE
19 DEC. 2008

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 14 Décembre 2008
La Présidente,


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.